



EN DIRECT DE LA MSA

page 20

Magali Chervet et Ségolène Tritschler : accompagner les entreprises avec simplicité et agilité.

Maryline Guigon et Édith Dullier-Creuillet : le Tesa simplifié pas à pas.

page 21

Amélie Chanut, cabinet Latitude Expertise Comptable : la MSA s'est déplacée jusqu'à nous.
Camille Fassier, FDSEA 58 : s'informer, de manière simple et efficace.
Christine Friaud, JSP Paysage : une aide très concrète pour un plan de prévention.

page 22

Kalivi, la nouvelle identité du Bien Vieillir en BFC : être mieux identifié pour mieux accompagner.

Les actions de sensibilisation SST : adaptées aux besoins des professionnels agricoles au plus proche de leur territoire.

LA VIE DE L'INSTITUTION

La MSA, un régime professionnel aux côtés des populations agricoles et rurales

Le contexte de crise agricole du début 2024 a mis en lumière, entre autres préoccupations, une certaine exaspération de nos ressortissants envers la charge administrative. L'occasion de rappeler ici le rôle essentiel de la MSA et le plus encore.

La MSA est un régime de protection sociale professionnel, créé par et pour les populations agricoles, en réponse aux besoins propres de ses adhérents. Mais au-delà des prestations communes de sécurité sociale, elle dispense également des services complémentaires au bénéfice des territoires et de leurs habitants, rendus possibles par une connaissance renforcée du monde agricole grâce à une proximité territoriale forte représentée par ses élus.

Les spécificités du monde agricole

- ✓ Le travail agricole expose à des risques professionnels accrus (risques chimiques, troubles musculosquelettiques, chutes de hauteur, zoonoses...).
- ✓ Les rythmes de travail sont longs et irréguliers, incluant week-ends et jours fériés avec des enjeux de conciliation vie privée/vie professionnelle.
- ✓ Les revenus agricoles sont disparates selon les filières, les régions et les emplois saisonniers pour les salariés sont marqués par la précarité.
- ✓ L'isolement géographique rend plus difficile l'accès aux services publics et de santé.
- ✓ Le changement climatique impacte fortement les productions, les revenus et la santé morale des agriculteurs. L'agriculture est attendue comme actrice de la transition écologique.

Des spécificités sectorielles qui nécessitent un régime particulier

- ✓ Un guichet unique regroupant l'ensemble des prestations de sécurité sociale (santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle) qui simplifie les démarches des adhérents. Cette particularité permet aussi une connaissance globale de leur situation et une approche personnalisée (proposition de parcours dits "attentionnés" comme les rendez-vous prestations → plus de 32.000 réalisés en 2023).
- ✓ Un système unique de gestion des crises avec une enveloppe annuelle de prises en charge de cotisations (PEC), partielles ou totales, de plus 30 millions d'euros par an pour venir en aide aux exploitants rencontrant des difficultés de paiement. Depuis 2021, face aux crises majeures successives (aléas climatiques, guerre en Ukraine...) c'est 400 millions d'euros qui ont été déployés par le réseau des 35 caisses de MSA.
- ✓ Une prévention des risques professionnels adaptée aux réalités des filières et de leurs évolutions, dispensée aux exploitants et salariés par les experts en santé, sécurité au travail.
- ✓ Des dispositifs de prévention "santé" et "bien vivre" répondant aux besoins propres des adhérents et de leur famille tels que les Instants santé pour les adhérents éloignés du parcours de soin, le programme Déclat pour les personnes en situation de précarité, les ateliers thématiques (senior, alimentation, addictions...), les chartes territoriales des solidarités pour les familles ou les aînés.
- ✓ Un dispositif unique d'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel avec notamment des aides au remplacement pour les exploitants, des aides au départ en vacances ou d'accès aux loisirs.



- ✓ Un programme de prévention du mal-être avec un réseau de sentinelles formées à l'évaluation du risque suicidaire, un accompagnement sur mesure, un accueil téléphonique (Agri'écoute) et la mise en place d'un protocole de prises en charge des situations urgentes.

Un régime solidaire du monde agricole, ancré dans les territoires ruraux

- ✓ Avec une gouvernance mutualiste qui garantit un engagement au service de toute la population agricole, la MSA prend en compte et défend auprès des pouvoirs publics, les particularités du monde agricole en proposant la mise en œuvre de prestations adaptées aux besoins de ses adhérents. À titre d'exemples : création de l'assurance accident du travail et maladie professionnelle des non-salariés agricoles (Atexa) en 2001, amélioration du congé maternité des agricultrices en 2019, amélioration du montant de la retraite des exploitants agricoles en 2021... Elle déploie également les mesures et programmes nationaux sur les territoires ruraux (stratégie nationale de santé, plan France Ruralité dont les France services...).
 - ✓ C'est, sur la France entière, plus de 3.000 actions par an, mises en place par un réseau de 13.760 élus bénévoles (prévention santé, solidarité alimentaire, connaissance de la MSA, détection des situations de mal-être...). Un relais de proximité indispensable entre la MSA et le monde agricole.
 - ✓ En partenariat avec les acteurs locaux, la MSA contribue au développement social des territoires au moyen d'une offre de services renforcée dans les domaines de l'inclusion des personnes en situation de handicap (Solidel), de l'insertion par l'activité économique (Laser Emploi), de l'habitat collectif pour seniors (Marpa) ou de la téléassistance (Présence Verte).
- Alors, pourquoi un régime de sécurité sociale agricole en France ? Parce que l'existence de celui-ci se justifie par les spécificités des professions agricoles et les besoins propres des populations rurales. La MSA y répond par la connaissance de ces populations, son organisation en "guichet unique", l'engagement de ses élus et un réseau de services fortement ancré dans la vie des territoires.

ÉDITO



Notre assemblée générale a eu lieu le 12 avril dernier à Beaune. Avec Jean-Paul Baudin, 1^{er} vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, j'ai eu le plaisir d'y accueillir Philippe Moinard, administrateur central et ancien président de la Commission vie mutualiste de la Caisse centrale. Devant un parterre d'élus et de partenaires présents à l'invitation, il est intervenu sur l'importance

du mutualisme incarné par nos délégués cantonaux, élus tous les cinq ans par l'ensemble des adhérents. Des élus issus de toutes les composantes de la profession qui, sur les territoires, jouent un rôle essentiel de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Et justement, les prochaines élections MSA auront lieu en 2025. Mais dès aujourd'hui, l'appel est lancé : il faut trouver des candidats bénévoles, hommes, femmes, jeunes, exploitants, salariés agricoles, employeurs de main-d'œuvre agricole, actifs ou retraités, pour représenter la MSA sur l'ensemble des cantons. Et cet appel est fait auprès des élus qui vont se représenter, mais également et surtout auprès de ceux qui ne renouvelleront pas leur mandat avec la mission de trouver un remplaçant, afin qu'aucune zone blanche ne se dessine sur la carte de Bourgogne. Très vite, sur le deuxième semestre 2024, des réunions d'information vont être mises en place à destination de l'ensemble des adhérents, pour expliquer le rôle du délégué et ce qu'implique sa mission : relayer les besoins et difficultés des populations agricoles auprès de la MSA, mettre en place des actions associant adhérents, habitants et partenaires, participer à des projets locaux et représenter la MSA au plan local. Organisés en échelons locaux, les délégués assurent une présence sur le terrain et font vivre le mutualisme et les valeurs de solidarité, responsabilité et démocratie chères à notre régime.

L'assemblée générale, c'est aussi présenter un bilan chiffré de l'activité de la caisse, qu'il s'agisse de prestations versées, de cotisations gérées, de prises en charge accordées et de tout ce qui fait le quotidien des salariés dans leur mission de service public. C'est également l'occasion de faire un retour sur les actions réalisées tout au long de l'année, en termes de prévention santé, d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, d'appuis financiers et techniques aux projets territoriaux et structures dédiées, ou encore de partenariats divers en direction des actifs agricoles fragiles, des familles, de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors, d'animation des territoires... Preuve s'il en est d'un engagement de chaque instant de ceux qui font vivre notre institution, élus et salariés, au service des populations agricoles et rurales et des territoires.

Je vous souhaite un bel été.

■ Dominique Bossong



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



Accompagner les entreprises avec simplicité et agilité

La MSA Bourgogne développe une offre de services conséquente à destination des employeurs et des entreprises. La priorité est la simplification et cette offre se veut aussi évolutive, car connectée aux attentes du terrain. Magali Chervet et Ségolène Tritschler, respectivement sous-directrice et attachée de direction du Pôle entreprise à la MSA Bourgogne, nous en disent plus.



Ségolène Tritschler et Magali Chervet.

De quelle manière la MSA Bourgogne peut-elle accompagner les entreprises ?

Magali Chervet : parmi les accompagnements privilégiés mis en place par le Pôle entreprise, on peut citer des outils de simplification et de dématérialisation qui ont pour objectif de faciliter la vie de nos adhérents au quotidien, à l'image de l'Unification des données fiscales et sociales (UDFS) qui représente une belle évolution lancée en 2023. Elle permet aux adhérents d'effectuer leurs démarches déclaratives en ligne via le site de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) afin de déclarer leurs revenus professionnels. Auparavant, il fallait faire une déclaration fiscale auprès de la DGFiP et ensuite, une déclaration papier auprès de la MSA. C'est à la fois une simplification et une fiabilisation des données que nous recevons, correspondant au souhait de l'adhérent. Les données sociales récupérées servent au calcul des cotisations et contributions sociales. Au-delà de l'adhérent, cette démarche peut aussi être réalisée par un tiers-déclarant (expert-comptable).

Comment cette nouveauté a-t-elle été accueillie par vos adhérents ?

M. C. : nous attendions pour 2024 un peu plus de 19.000 déclarations par ce biais et, à la fin de la période prévue, nous en avons 95 % transmis.

Votre offre de services peut aussi prendre d'autres formes ?

Ségolène Tritschler : oui, nous mettons en place des webinaires qui font partie de campagnes d'accompagnement sur des sujets précis. Le but est de répondre à des demandes particulières de nos adhérents ou d'informer sur des actualités. Fin 2023, nous avons lancé un webinaire sur les Indemnités journalières (IJ) puis, début 2024, un autre sur la retraite et un autre encore, sur le lancement de l'UDFS, à destination des comptables. Le prochain, prévu en juillet, portera sur la fiabilisation des données à la Déclaration sociale nominative (DSN). Tous ces webinaires sont disponibles en replay sur notre site Internet et les entreprises peuvent aussi nous contacter pour toute question.

Votre accompagnement se traduit-il aussi de manière physique ?

M. C. : nous déployons nos services en proximité afin d'avoir un maillage du territoire, sous la forme de réunions thématiques organisées en fonction de l'actualité et des outils que nous développons. Par exemple,

en début d'année, plusieurs réunions ont été organisées sur le nouveau Tesa simplifié lancé au 1^{er} janvier. **S. T.** : nous en organisons aussi avant les vendanges. Il y a des éléments relatifs à la déclaration de salariés à connaître, en lien avec le Tesa, et nous les présentons lors de ces réunions. Nous évoquons aussi les questions liées à la Santé et la sécurité au travail (SST). Un lien est fait avec l'Inspection du travail et nous mettons à disposition un guide "Vendanges", actualisé chaque année, qui comprend les coordonnées utiles et les points de vigilance à avoir en tête, en tant qu'employeur.

On imagine que vos missions vous obligent au maintien d'une veille permanente sur les évolutions juridiques et réglementaires ?

M. C. : oui et c'est pourquoi les liens avec nos partenaires et tous les intervenants autour de l'entreprise sont essentiels.

Quels liens entretenez-vous avec les Organisations professionnelles agricoles (OPA) ?

M. C. : nous rencontrons régulièrement les juristes des FDSEA de chaque département, la Confédération des appellations et vigneron de Bourgogne (CAVB), les Directions départementales du territoire (DDT) et les tiers-déclarants. Nous entretenons un lien régulier avec les représentants de chaque filière professionnelle afin de partager des éléments d'actualité et être à leur écoute, trouver des pistes de travail communes et répondre à leurs besoins.

S. T. : connaître leurs enjeux nous permet de programmer des actions aptes à répondre à leurs besoins.

Quelles évolutions doit-on attendre sur votre offre de services aux entreprises ?

M. C. : de nouveaux services de simplification sont en cours de déploiement :

- le service en ligne qui permet aux entreprises de déposer des pièces justificatives. Cela facilite les tâches, les sécurise et permet un meilleur suivi des dossiers ;
- le relèvement du plafond de l'exonération totale des cotisations patronales prévu dans le cadre du dispositif Travailleur occasionnel-Demandeur d'emploi (TO-DE) ;
- l'accompagnement des demandes de plan de paiement pour nos adhérents avec un outil spécifique qui devrait être prêt fin 2024. Il permettra de faire directement sa demande depuis l'espace privé sur bourgogne.msa.fr

D'autres mesures de simplification fonctionnent déjà, notamment pour les aides à la prise en charge de cotisations. Cela nous permet d'être plus réactifs auprès de nos adhérents rencontrant le plus de difficultés économiques. L'idée, c'est de pouvoir attribuer des prises en charge de cotisations et de nous coordonner plus facilement avec les DDT sur ce sujet.

S. T. : par ailleurs, nous continuons à accompagner le déploiement de notre nouveau Tesa simplifié, tout au long de l'année. En France, nous sommes la deuxième région la plus utilisatrice de ce dispositif, qui concentre onze formalités en une, du début du contrat à l'envoi de la DSN. Cet outil, nous devons aussi le faire évoluer en permanence. ■



Le Tesa simplifié pas à pas

Depuis le 1^{er} janvier, le nouveau Tesa simplifié est au service des employeurs occasionnels de main-d'œuvre agricole. Comme tout nouvel outil, ce dispositif de déclaration d'embauche en ligne nécessite un accompagnement. Maryline Guigon, responsable études au Pôle entreprise et Édith Dullier-Creuillet, conseillère à la MSA Bourgogne expliquent l'évolution du Tesa et comment les employeurs peuvent se faire aider dans la prise en main de ce nouvel outil.

En quoi consiste le Tesa simplifié ?

Maryline Guigon : destiné aux employeurs occasionnels de main-d'œuvre agricole, le Tesa simplifié a été conçu pour leur permettre de déclarer rapidement et gratuitement l'embauche d'un salarié dans le cadre d'un CDD jusqu'à trois mois. Pérenniser le Tesa simplifié était une véritable volonté de la profession, tout en permettant de basculer les salariés occasionnels du Tesa simplifié en DSN et répondre aux obligations de déclaration. C'est ainsi que le service du nouveau Tesa simplifié a été activé dès le 1^{er} janvier 2024.



Maryline Guigon et Édith Dullier-Creuillet.

En quoi cette nouvelle version du Tesa est-elle simplifiée ?

M. G. : le nouveau Tesa simplifié permet d'accomplir 11 formalités. Six de ces formalités concernent l'embauche (déclaration préalable, contrat de travail, immatriculation, signalement au service Santé sécurité au travail, inscription sur le Registre unique du personnel [RUP], demande d'exonération de cotisations patronales pour travailleurs occasionnels...). Les cinq autres formalités sont le certificat de fin de contrat de travail, l'attestation à France Travail, la Déclaration sociale nominative [DSN] et la déclaration annuelle des salaires aux services fiscaux. Le nouveau Tesa simplifié est un outil qui permet de réaliser l'ensemble de ces formalités gratuitement, depuis son espace privé, sans avoir à disposer d'un logiciel de paie spécifique et sans devoir faire appel à un tiers déclarant. Il a été conçu pour être le plus accessible possible aux employeurs occasionnels.

Sur le site tesa.msa.fr, un guide pas à pas est là pour les aider. Il indique toutes les démarches à accomplir, illustrées par des captures d'écran. Ils ont aussi à leur disposition des tutoriels.

Comment la MSA a-t-elle informé les employeurs de cette évolution du Tesa ?

Édith Dullier-Creuillet : une campagne d'emailing a été effectuée auprès des employeurs de main-d'œuvre pour les informer de la mise en place du nouveau Tesa simplifié. Nous avons informé les utilisateurs de l'ancien outil pour qu'ils adoptent la nouvelle version du Tesa.

M. G. : nous avons animé neuf réunions dans les quatre départements de Bourgogne. Ces réunions ont touché 262 personnes. Nous sommes également intervenus auprès d'un cabinet comptable (lire témoignage page suivante).

E. D.-C. : ces réunions duraient en moyenne deux heures. Nous y avons présenté le guide pas à pas ainsi que les tutoriels de notre site Internet. Nous en profitons pour exposer toute l'offre de services de la MSA aux employeurs de main-d'œuvre. Cette présentation était suivie d'un temps d'échanges. Le but de ces réunions était de donner des éléments essentiels pour rendre confortable la saisie.

M. G. : l'information est passée aussi avec les organisations professionnelles. Nous échangeons régulièrement avec les FDSEA et la CAVB avec lesquelles nous organisons des réunions d'information. Nous leur avons présenté l'outil qui sera à nouveau expliqué dans le cadre des traditionnelles réunions pré-vendanges.

Comment s'est passée cette prise en main du nouveau Tesa simplifié chez les employeurs ?

M. G. : depuis le 1^{er} janvier en Bourgogne, plus de 14.000 contrats de travail ont été déclarés sur le nouveau site Tesa simplifié. Ce sont aussi près de 20.000 bulletins de salaires qui ont été saisis et plus de 6.300 DSN produites. Ces chiffres placent la MSA Bourgogne dans le trio de tête des caisses régionales en termes de recours au Tesa (avec la Gironde et la Marne). La preuve que ce système est bien adapté à l'activité saisonnière.

E. D.-C. : une ligne spécifique est dédiée pour répondre en direct aux questions des employeurs rencontrant des problèmes lors de leurs déclarations en ligne. Comme tout nouvel outil, le Tesa simplifié est perfectible. Les premiers mois d'utilisation ont mis en lumière des améliorations à apporter que nous avons faites remonter au national. Le service évoluera encore en prenant en compte les remarques des adhérents. ■



SUR LE VIF

// AMÉLIE CHANUT, CABINET LATITUDE EXPERTISE COMPTABLE

La MSA s'est déplacée jusqu'à nous

Accompagnant les entreprises agricoles au quotidien sur les questions sociales, le cabinet Latitude a été confronté à de nombreuses questions sur le maniement du nouveau Tesa simplifié. La MSA est venue à la rencontre des collaborateurs du cabinet pour une présentation didactique.



Amélie Chanut, expert-comptable de Latitude : « nous avons besoin de bien comprendre le Tesa pour pouvoir accompagner nos clients dans leurs démarches ».

Implanté en Bourgogne Franche-Comté (Beaune, Mâcon, Chenôves, Mirebeau, Gray), le cabinet Latitude Expertise Comptable intervient auprès d'agriculteurs, de viticulteurs, d'artisans, d'industriels, de commerçants, de professions libérales. Ses domaines de compétences sont la comptabilité, la fiscalité, le social, le juridique, le conseil et son travail consiste à accompagner des entreprises qui lui délèguent un certain nombre de ces tâches à l'année.

Beaucoup de questions...

Dans sa mission d'accompagnement au quotidien des entreprises du régime agricole, le cabinet Latitude a constamment affaire à la MSA dans son rôle de tiers agissant pour le compte de ses clients pour les questions sociales. Début 2024, le lancement, par la MSA, du nouveau Tesa simplifié a suscité beaucoup d'interrogations de la part de la clientèle du cabinet. « Ils étaient un peu perdus », confie Amélie Chanut, expert-comptable de Latitude.

Face aux nombreuses questions de ses clients tenus de réaliser leurs démarches en ligne sur le nouveau site Tesa, le cabinet a sollicité la MSA tout début février afin qu'une intervention puisse être organisée auprès des collaborateurs de Latitude. Deux personnes de la MSA se sont déplacées au siège mâconnais de Latitude le 19 mars devant une douzaine de collaborateurs : gestionnaires de paie et juristes en droit social ainsi que deux experts comptables.

Des réponses

Les deux intervenants de la MSA ont effectué une présentation très didactique du nouveau Tesa simplifié. « Nos clients ont besoin d'être accompagnés pour faire leurs premiers pas avec ce nouvel outil. Malgré les simplifications, ils ont encore beaucoup de démarches à accomplir et c'est un peu complexe. Sur le site MSA, il existe des tutoriels très bien faits et des réunions ont été organisées pour les exploitants. Mais nous, en tant que cabinet d'expertise comptable, nous avons besoin de maîtriser, en interne, les démarches du nouveau Tesa simplifié pour être en mesure de répondre aux nombreuses questions de nos clients », confie Amélie Chanut. ■

// CAMILLE FASSIER, FDSEA 58

S'informer, de manière simple et efficace



La FDSEA de la Nièvre est en relation avec la MSA Bourgogne pour des suivis réguliers de certains dossiers dont le syndicat agricole est en charge. En son sein, Camille Fassier travaille comme juriste en droit social.

C'est par le biais de mails régulièrement diffusés par la MSA et qui informent de ce qui est mis en place pour les employeurs, qu'elle a eu connaissance d'une réunion en visioconférence consacrée à la réforme des retraites, organisée en mars dernier. « J'étais intéressée, précise la juriste, en particulier parce qu'ils allaient aborder la question du cumul emploi-retraite. C'est important pour que je puisse apporter du conseil aux employeurs qui, éventuellement, veulent devenir salariés, tout en étant retraités, ou pour des employeurs qui veulent embaucher des salariés en retraite. Ma prestation vis-à-vis des employeurs y gagne beaucoup ».

Ce type de format, sur 1 h 30, lui convient très bien : il évite de longs

déplacements, elle y trouve aussi de l'efficacité, car la visio est centrée sur un sujet, de manière dynamique. Autre avantage : ces webinaires peuvent, par la suite, être visionnés en replay. « Cela me permet de conseiller leur visionnage à des employeurs en leur communiquant les liens nécessaires », souligne Camille Fassier. L'organisation, à la suite de l'envoi de mails, est simple et permet de s'inscrire et de recevoir un rappel, pratique en cas d'agenda chargé ! Le webinaire est interactif, celles et ceux qui y assistent peuvent poser toutes les questions nécessaires. Pour celui de mars, la réforme des retraites étaient présentée dans ses grandes lignes, accompagnée d'un support visuel. Cette présentation était complétée par un "focus" sur le cumul emploi-retraite. On y présentait également les accompagnements possibles de la MSA pour les retraites des salariés, avec les informations utiles sur les interlocuteurs à contacter, ou comment bien utiliser les services en ligne. « Là encore, confie Camille Fassier, c'est une "mine" d'informations très importante que je peux ensuite communiquer aux employeurs, notamment au cours de séances d'information collectives. Ils pourront ainsi eux-mêmes bien diriger leurs salariés proches de la retraite ».

La juriste de la FDSEA 58 a déjà noté un prochain webinaire, programmé début juillet et qui l'intéresse. Le thème en sera "Déclaration sociale nominative (DSN) et fiabilisation". De quoi, là encore, engranger des informations utiles et de manière simple. ■

// CHRISTINE FRIAUD, JSP PAYSAGE

Une aide très concrète pour un plan de prévention

L'entreprise JSP Paysage, basée dans la Nièvre, à Varennes-Vauzelles, près de Nevers, est dirigée par Christine et Nicolas Friaud, qui l'ont rachetée en 2019. Elle emploie dix salariés et deux apprentis. En 2022, elle a bénéficié d'une offre de services dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention, de la MSA Bourgogne. L'action était centrée sur le bien-être des salariés, en s'intéressant notamment aux systèmes de levage, à la protection contre le bruit, aux formations et à l'utilisation des matériels électriques.

Audrey Miny, conseillère en prévention de la MSA sur le site de la Nièvre, est allée à la rencontre de l'entreprise. « À la suite de la proposition d'offre de services, explique Christine Friaud, nous avons listé nos besoins et fourni des devis, ce qui a permis à la MSA de financer, à hauteur de 45 %, les achats nécessaires pour la mise en œuvre des mesures liées à l'amélioration du bien-être de nos salariés ». Figuraient notamment dans ces achats, l'acquisition d'un chargeur pour aider à décharger de lourdes palettes, de bouchons d'oreille moulés sur mesure pour tous les

salariés, de souffleurs ou de taille-haies électriques, ainsi que les formations nécessaires.

En mai, une trentaine de représentants de la MSA Bourgogne, notamment des élus, qui avaient validé le dossier de JSP Paysage, sont venus visiter l'entreprise (notre photo) afin de constater, concrètement, l'application de ce plan de prévention. Quatre salariés de l'entreprise leur ont présenté les matériels acquis dans le cadre de ce plan et ont détaillé les améliorations de leurs conditions de travail qui en ont découlé. Une manière de constater comment se traduit, sur le terrain, l'offre de services de la MSA aux entreprises. « À l'occasion de cette visite, conclut Christine Friaud, nous avons pu dire aux représentants que ce type d'action contribue à faire prendre conscience que la MSA, ce n'est pas que des cotisations. Si la conseillère n'était pas venue nous voir, nous n'aurions jamais eu le réflexe d'aller voir l'organisme pour savoir si nous pouvions bénéficier d'aides financières pour ce plan de prévention... Nous savons pourquoi nous payons des cotisations ! ».





// KALIVI, LA NOUVELLE IDENTITÉ DU BIEN VIEILLIR EN BFC

Être mieux identifié pour mieux accompagner

Face à l'accroissement de l'espérance de vie et à l'amélioration des conditions d'existence, la nécessité de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées est devenue un enjeu majeur de notre société.



C'est dans ce contexte que la MSA Bourgogne, la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et la MSA Franche-Comté ont décidé de créer, en décembre 2006, un groupement d'intérêt économique dénommé "Ingénierie maintien à domicile des personnes âgées" (GIE IMPA), rejoint par l'AGIRC-ARRCO en janvier 2024.

Sa mission principale : organiser une politique d'action sanitaire et sociale, mêlant accompagnement et prévention, mutualisée entre les caisses de retraite membres, en faveur du maintien à domicile des personnes retraitées GIR 5 et 6 ou GIR 4 temporaires, fragilisées par leur état de santé, tout en les rendant actrices de leur projet de vie.

Pour améliorer la visibilité et la cohérence des services dédiés au soutien des aînés dans notre région et faciliter ainsi le parcours des seniors et de leurs proches, les caisses de retraite membres du GIE IMPA ont opté pour une nouvelle identité, moderne, claire et unifiée : "Kalivi, pour bien vieillir en Bourgogne-Franche-Comté", accompagnée d'un nouveau logo et d'un site Internet actualisé www.kalivi-bfc.fr

Complémentaire avec les politiques des Conseils départementaux en matière de prise en charge et d'une certaine qualité de vie assurée à nos aînés, Kalivi agit en amont en portant tous ses efforts à la prévention de la perte d'autonomie tout en préservant les liens sociaux de ses ressortissants, soit 80 % des personnes de plus de 60 ans sur le territoire bourguignon et franc-comtois.

Ainsi, pour répondre à l'enjeu sociétal qu'est le vieillissement de la population, Kalivi propose des solutions adaptées aux besoins des seniors :

Pour rester chez soi, évaluer ses besoins : lorsqu'il devient nécessaire de se faire aider pour rester à domicile, Kalivi réalise une évaluation personnalisée. Avec les conseils d'un évaluateur Kalivi, il devient possible de rester autonome

chez soi plus longtemps.

Aider les aidants : conscient du rôle majeur des aidants dans le soutien de leurs proches et l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne, Kalivi développe des ressources à leur disposition pour prendre soin d'eux.

Sensibiliser au bien vieillir : pour parler prévention de manière ludique et pédagogique, Kalivi imagine et déploie des supports originaux à destination de tous : vidéos "Les Zastuces"...

Agir sur les comportements : les "Ateliers Bons Jours" proposent des temps collectifs d'activités sur diverses thématiques comme la nutrition, le sommeil ou l'équilibre... Le programme "Les Atouts de l'Âge" propose des ateliers pour préserver les capacités sensorielles, motrices et psychiques et s'approprier les astuces favorables à l'autonomie.

Lutter contre l'isolement social des aînés : parce que la participation sociale est essentielle au bien vieillir, Kalivi soutient de nombreuses initiatives sur les territoires de la région. Chaque année, un appel à projets est lancé, destiné à financer des projets d'acteurs locaux au plus proche des publics.

// LES ACTIONS DE SENSIBILISATION SST

Adaptées aux besoins des professionnels agricoles au plus proche de leur territoire

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne propose diverses actions de sensibilisation aux employeurs de main-d'œuvre, salariés, nouveaux embauchés, exploitants ou enseignants, adaptées à leurs besoins.

- Affilage (NPPLF)
- Conduite d'engins
- Évaluation des Risques Professionnels
- Exposition biologique (zoonoses...)
- Exposition risque chimique
- Exposition physique (TMS, chutes, blessures...)
- Formation approche des animaux (contention bovins, hippique comportement du cheval...)
- Formation gestion de la chute de cheval
- Préparation physique et mentale (échauffement, ex hippique...)
- Risque routier
- Risques psychosociaux
- Sensibilisation CMR (produits chimiques) - en lien avec l'exposition risque chimique
- SSTA : formation secourisme au travail en agriculture
- Travail en hauteur, chute de hauteur
- Travailler en sécurité avec le chien de troupeau
- Travailler en sécurité avec les équipements

manuportés (tronçonneuses...)

- Vérifications obligatoires (entretien des machines)

Ces actions de sensibilisation, gratuites pour la plupart, s'inscrivent souvent dans un parcours. En effet, les adhérents MSA peuvent bénéficier d'accompagnements complémentaires comme des conseils pour l'aménagement de leur espace de travail ou l'aménagement de postes, etc.

Retrouvez le détail des formations proposées sur le site Internet bourgogne.msa.fr (<https://bourgogne.msa.fr/lfp/sst/formations-journees-thematiques>).

Pour plus d'informations et/ou inscription, contactez le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Bourgogne par mail à l'adresse suivante : bourgogneblfsst.blf@bourgogne.msa.fr ou par téléphone au 03.80.63.23.13 (Côte-d'Or et Yonne) ou au 03.85.39.51.92 (Nièvre et Saône-et-Loire). ■



// EN BREF

Pour éviter les cancers de demain

Saviez-vous qu'en changeant certains comportements quotidiens, on peut éviter près de la moitié des nouveaux cas de cancer ? Alcool, tabac, alimentation, activité physique... En adoptant un mode de vie sain et équilibré, nous pouvons limiter activement les risques de maladie. Faites les bons choix dès maintenant, vous vous remercieriez plus tard. En savoir + : <https://www.e-cancer.fr/>

Les Zastuces pour bien vieillir

Informers, sensibiliser et inciter les seniors à agir en prévention, c'est tout l'enjeu du programme Les Zastuces pour bien vieillir. Sous forme de vidéos, diverses thématiques sont abordées : sommeil, mémoire, nutrition, bien-être, activité physique, lien social, nouvelles technologies, mobilité, prévention des chutes, adaptation du logement... apportant conseil et astuces pour garder la forme et la santé. En savoir + : <https://www.pourbienvieillir.fr/>

Libérez-vous l'esprit avec Mémo Santé Enfant !

Organisation des rendez-vous, suivi des traitements, maux du quotidien... La santé est une affaire qui prend beaucoup de temps, surtout quand il s'agit de celle de son enfant. Avec Mémo Santé Enfant, vous êtes sûr de ne rien oublier ! Véritable aide-mémoire, il vous permettra de mieux vous organiser et d'être plus serein.

Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé.

Vous démarrez dans la vie active : quels sont vos droits ?

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie pour les 18-25 ans, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, gestion des dépenses du quotidien... Pour mieux gérer cette nouvelle étape de vie, des aides existent.

Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.

Ma famille, mes droits

Déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation : ces événements entraînent des changements importants dans votre famille. Et ces changements vous donnent peut-être droit à de nouvelles prestations. Quelles sont ces aides et les conditions pour y avoir droit ?

Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.